



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 22 RABII II 1436 (12 FEVRIER 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de décrets et l'accord international suivants :

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-13-711** relatif à la qualité et la sécurité sanitaire du thé commercialisé.
- 2. Projet de décret n° 2-15-24** abrogeant certains textes relatifs aux taxes d'inspections sanitaires vétérinaires sur les animaux et les végétaux ainsi qu'aux redevances à acquitter au titre de frais de fumigation des végétaux et produits végétaux.
- 3. Projet de décret n° 2-14-839** fixant la composition et les attributions de «la commission de la copie privée» créée au sein du bureau marocain du droit d'auteur.
- 4. Projet de décret n° 2-14-963** modifiant et complétant le décret n° 2-13-731 du 23 kaada 1434 (30 septembre 2013) portant création du comité interministériel des affaires des marocains résidant à l'étranger.

Accord international

- **Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Tchad, fait à N'Djamena le 19 septembre 2014.
 - **Projet de loi n° 03-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

II- Préparation du projet national de la convergence juridique avec l'Union Européenne :

Le conseil a décidé d'instituer une commission technique présidée par le Chef du gouvernement pour l'examen de cette question.